

# Le secteur associatif de la Métropole de Lyon



**Octobre 2024**

- Environ 1 500 associations nouvelles voient le jour, chaque année, sur la Métropole.
- Entre 30 000 et 32 000 associations y sont aujourd'hui en activité, animées par près de 300.000 bénévoles.
- Parmi ces associations, plus de 3 900 emploient des salariés, en 2023. Ces associations ont distribué 1,5 milliard d'euros de salaires, au cours de cette même année.
- Près de 56 000 personnes travaillent dans les associations de la Métropole. Elles représentent 8,4% des salariés du secteur privé.
- Sur l'ensemble de la période étudiée 2014-2023, l'emploi associatif a progressé de 13,6% sur la Métropole (4,6% au plan national).

## SOMMAIRE

<b>EN GUISE D'INTRODUCTION.....</b>	<b>3</b>
<b>1 – LES CRÉATIONS D'ASSOCIATIONS.....</b>	<b>4</b>
1.1 – DENSITÉ DE CRÉATIONS.....	4
1.2 – LES CRÉATIONS D'ASSOCIATIONS SELON LES PRINCIPAUX OBJETS .....	5
1.3 – ÉVOLUTION DEPUIS 2012 .....	7
<b>2 – ESTIMATION DU NOMBRE D'ASSOCIATIONS ACTIVES SUR LA MÉTROPOLE .....</b>	<b>10</b>
<b>3 – UNE ESTIMATION DU NOMBRE DE BÉNÉVOLES SUR LA MÉTROPOLE .....</b>	<b>11</b>
<b>4 – L'EMPLOI ASSOCIATIF SUR LE TERRITOIRE DE LA MÉTROPOLE DE LYON.....</b>	<b>12</b>
4.1 – LE POIDS DE L'EMPLOI ASSOCIATIF SUR LA MÉTROPOLE DE LYON .....	12
4.2 – LA TAILLE DES EMPLOYEURS ASSOCIATIFS .....	13
4.3 – LES SECTEURS D'ACTIVITÉS EN 2023 .....	14
4.4 – ÉVOLUTIONS DEPUIS 2014.....	16
4.5 – PREMIÈRE APPROCHE À PARTIR DES DÉCLARATIONS SOCIALES NOMINATIVES.....	16
<b>ANNEXES.....</b>	<b>19</b>

## EN GUISE D'INTRODUCTION

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015, la Métropole de Lyon exerce les missions de l'ex Communauté urbaine de Lyon et du Conseil départemental du Rhône. Dans ce nouveau contexte, unique en France, elle apporte son soutien au monde associatif et favorise l'action et le développement des associations sur son territoire.

Pour assurer sa mission d'aide et de conseil aux associations et développer plusieurs services à leur intention, elle a souhaité disposer, dès 2015, d'un état des lieux chiffré, à partir des statistiques disponibles sur le secteur associatif en France.

Ces éléments chiffrés sont, depuis, actualisés régulièrement, avec pour objectifs de :

- Fournir les données officielles les plus récentes sur le secteur associatif métropolitain, en le situant dans l'ensemble national
- Suivre les évolutions du secteur dans un contexte perturbé par la crise sanitaire et l'érosion monétaire, et face aux changements sociétaux
- Partager cet état des lieux chiffrés avec les acteurs associatifs, les structures d'appui à la vie associative, les services de l'État et les collectivités locales pour qu'ils disposent de données objectives, reflet de la réalité du tissu associatif métropolitain, en complément de leurs propres expériences et des approches qualitatives qu'ils peuvent mener par ailleurs. Ceci afin de les guider dans leurs décisions et dans la définition des mesures d'accompagnement de la vie associative.
- S'appuyer sur ces éléments chiffrés pour valoriser la diversité du tissu associatif de la Métropole, sa contribution économique et sociale, trop souvent méconnues.

Ce panorama 2024 fait suite aux quatre précédentes éditions 2015, 2017, 2020 et 2022. Il s'appuie sur les données du Répertoire National des Associations et d'URSSAF Caisse nationale, selon des méthodologies identiques à celles utilisées par R&S pour ses travaux à l'échelle des départements et des régions, ainsi que pour son étude nationale annuelle *La France associative en mouvement* (22<sup>ème</sup> édition - octobre 2024). Cette unicité de méthode permet de situer le tissu associatif de la Métropole de Lyon au regard des repères nationaux et régionaux.

Le lecteur intéressé pourra télécharger ces travaux sur [www.recherches-solidarites.org](http://www.recherches-solidarites.org)

### **RECHERCHES & SOLIDARITÉS, un réseau d'experts au service de toutes les formes de solidarités.**

Association à but non lucratif, R&S se donne pour objectif d'apporter aux acteurs et aux décideurs les informations les plus récentes, avec une préoccupation de complémentarité par rapport aux travaux qui sont menés et publiés par ailleurs.

Elle s'appuie sur des données provenant d'organismes officiels et sur ses enquêtes périodiques pour produire des publications nationales, régionales et départementales, qu'elle met en libre accès sur [www.recherches-solidarites.org](http://www.recherches-solidarites.org).

R&S réalise également, en lien avec de nombreux partenaires (services centraux et déconcentrés de l'État, collectivités territoriales, fédérations et associations nationales...) des travaux spécifiques sur le bénévolat et la vie associative.

# 1 – LES CRÉATIONS D’ASSOCIATIONS

## Précisions méthodologiques :

Les associations relevant de la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901 sont déclarées au greffe des associations, à la préfecture ou à la sous-préfecture du ressort desquelles est implanté le siège social. Après vérification par ces services, elles font l’objet d’une inscription au Répertoire National des Associations (RNA).

Conformément aux dispositions de la loi pour une République numérique du 7 octobre 2016, les données du RNA sont mises à disposition par le ministère de l’Intérieur et font partie des données accessibles en consultation et téléchargeables en open data. Elles sont actualisées chaque mois, ce qui permet d’observer les créations d’associations sur une période différente de l’année civile, correspondant mieux au rythme de la vie associative. La période prise en compte va donc du 1<sup>er</sup> juillet au 30 juin de l’année suivante. Elle commence avec un trimestre marqué par une faible intensité de créations (juillet, août et septembre) et se poursuit par trois trimestres riches en nouvelles associations.

## 1.1 – Densité de créations

Le tableau suivant présente le nombre moyen annuel des créations, rapporté au nombre d’habitants, pour pouvoir apprécier ce que l’on nomme la *densité de créations d’associations*, à l’échelle des différents territoires. La période retenue est de sept années pour lisser les mouvements « atypiques » qui peuvent être observés certaines années, dans certaines communes.

Tableau 1 : Créations d’associations en moyenne annuelle au cours des dernières années 2017-2024

	Nombre moyen de créations par année	Densité de créations (nombre d’associations créées pour 10 000 habitants en un an)
Métropole de Lyon	1 590	11,2
Ville de Lyon	817	15,6
Hors Ville de Lyon	773	8,6
Moyenne nationale	69 080	10,2

Sources : Répertoire National des Associations. INSEE population officielle en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2021. Traitement R&S. Lecture : Entre le 1<sup>er</sup> juillet 2017 et le 30 juin 2024, 1 590 associations ont été créées, en moyenne annuelle, sur la Métropole de Lyon, soit 11,2 associations pour 10 000 habitants.

La densité de créations d’associations sur la Métropole, au cours des sept dernières années, est supérieure à celle observée au plan national : 11,2 créations pour 10 000 habitants pour 10,2 en moyenne nationale.

La différence est importante entre la ville de Lyon (15,6) et l’ensemble des communes périphériques (8,6). En effet, la dynamique de créations est nettement plus élevée à Lyon sous l’influence d’un effet de centralité (présence d’associations départementales ou régionales, voire nationales, concentration des services publics et des activités économiques...). Les modes de vie urbains (plus grande mobilité des habitants, nouveaux arrivants, activités culturelles plus intenses...) encouragent également la création de nouvelles associations.

Cette densité nettement supérieure est spécifique à Lyon. En dehors de la ville centre, elle est variable d'une commune à l'autre, y compris pour celles qui sont limitrophes, comme l'indique le tableau suivant.

Tableau 2 : Densité de créations d'associations dans les 15 communes limitrophes de Lyon (2017-2024)

Communes	Densité de créations (en moyenne annuelle pour 10 000 habitants)	Communes	Densité de créations (en moyenne annuelle pour 10 000 habitants)
Bron	10,0	Saint-Cyr-au-Mont-d'Or	12,3
Caluire-et-Cuire	8,6	Saint-Didier-au-Mont-d'Or	12,0
Champagne-au-Mont-d'Or	10,6	Sainte-Foy-lès-Lyon	5,9
Collonges-au-Mont-d'Or	7,3	Saint-Fons	7,7
Écully	12,1	Tassin-la-Demi-Lune	7,3
Francheville	6,9	Vénissieux	6,6
La Mulatière	9,7	Villeurbanne	11,7
Oullins - Pierre Bénite <sup>1</sup>	8,8	Rappel moyenne Métropole	11,2

Sources : Répertoire National des Associations et INSEE population officielle en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2021. Traitement R&S. **Lecture** : En moyenne annuelle, il s'est créé 10 associations pour 10 000 habitants à Bron, entre le 1<sup>er</sup> juillet 2017 et le 30 juin 2024. L'observation sur une période suffisamment longue de 7 années se justifie plus encore à l'échelle des petites communes où le nombre de créations est faible et peut varier d'une année sur l'autre.

En prenant ces quinze communes qui entourent Lyon, la densité annuelle, sur la période 2017-2024, varie de 5,9 associations nouvelles pour 10 000 habitants à Sainte-Foy-lès-Lyon à 12,3 à Saint-Cyr-au-Mont-d'Or.

Mais attention, ce ratio doit être lu sans jugement de valeur et sans confondre « *dynamique de création d'associations* » et « *dynamisme du tissu associatif* ». Un nombre élevé de créations reflète parfois, notamment en ville, un turn-over plus important et une tentation plus grande des habitants de créer de nouvelles associations, fussent-elle particulièrement éphémères, voire en concurrence ou en doublon avec d'autres.

## 1.2 – Les créations d'associations selon les principaux objets

### Précisions méthodologiques :

Les associations nouvelles font l'objet d'une inscription au répertoire national des associations (RNA) et d'une déclaration au Journal officiel. Elles sont répertoriées, à la lecture de leur objet principal et, quand elles en ont un, de leur objet secondaire, sous 29 thèmes différents, selon une nomenclature entrée en vigueur en 2007.

Les nouvelles associations qui ont vu le jour ces sept dernières années, sur le territoire des 58 communes, sont classées, dans le tableau suivant, selon leur objet principal, déclaré lors du dépôt des statuts. Cette répartition à l'échelle de la Métropole est rapprochée de celle concernant Lyon pour mettre en évidence l'influence de la ville centre, ainsi que des repères nationaux pour marquer les spécificités de l'agglomération.

<sup>1</sup> Ces deux communes (Oullins et Pierre Bénite) ont fait l'objet d'une fusion au 1<sup>er</sup> janvier 2024, ce qui ramène le nombre de communes de la Métropole à 58.

Tableau 3 : Répartition des associations créées au cours des dernières années (2017 - 2024).

	Métropole	Lyon	France
Culture, pratique d'activités artistiques, culturelles	<b>27,4%</b>	<b>32,9%</b>	23,4%
Sports, activités de plein air	11,6%	8,8%	<b>16,1%</b>
Chasse, pêche	0,1%	0,0%	<b>0,9%</b>
Clubs de loisirs, relations	4,6%	4,1%	<b>8,3%</b>
Action socio-culturelle	0,5%	0,6%	<b>3,4%</b>
Associations caritatives, humanitaires, aide au développement	2,7%	2,4%	<b>4,8%</b>
Interventions sociales	0,9%	0,7%	<b>2,0%</b>
Services familiaux, services aux personnes âgées	0,5%	0,3%	<b>1,3%</b>
Santé	5,0%	4,7%	4,4%
Services et établissements médico-sociaux	0,1%	0,1%	0,5%
Éducation, formation	<b>8,5%</b>	<b>9,3%</b>	5,4%
Représentation, promotion et défense d'intérêts économiques	2,7%	3,0%	2,4%
Conduite d'activités économiques	1,0%	0,9%	1,0%
Aide à l'emploi, développement local, solidarité économique	1,0%	1,1%	1,7%
Environnement, cadre de vie	3,8%	3,6%	<b>5,1%</b>
Information, communication	<b>2,8%</b>	<b>3,4%</b>	1,8%
Activités politiques	1,6%	2,0%	1,2%
Défense des droits fondamentaux, activités civiques	1,0%	1,0%	1,3%
Activités religieuses	1,3%	1,2%	1,2%
Recherche	0,3%	0,2%	0,4%
Armée	0,1%	0,1%	0,3%
Tourisme	0,1%	0,1%	0,2%
Justice	0,1%	0,2%	0,1%
Amicales, groupements affinitaires, d'entraide	<b>19,9%</b>	<b>16,9%</b>	7,9%
Clubs, cercles de réflexion	1,1%	1,3%	1,1%
Logement	0,5%	0,4%	0,5%
Sécurité, protection civile	0,1%	0,1%	0,3%
Préservation du patrimoine	0,8%	0,7%	<b>1,7%</b>
Domaines divers	0,0%	0,1%	1,3%
Total	100,0%	100,0%	100,0%

Source : Répertoire National des Associations. Traitement R&S. **Lecture** : Entre le 1<sup>er</sup> juillet 2017 et le 30 juin 2024, il s'est créé 27,4% d'associations ayant pour objet principal « Culture, pratique d'activités artistiques, culturelles », sur le territoire de la Métropole. Cette proportion est de 32,9% sur la ville de Lyon et, en référence, de 23,4% pour l'ensemble du territoire national.

On observe un nombre de créations proportionnellement plus important sur la Métropole qu'en moyenne nationale, dans la culture, l'éducation - formation, l'information – communication. Ces dominantes sont propres aux centres urbains, et elles sont plus accentuées encore pour la seule ville de Lyon.

Inversement, il y a proportionnellement moins de créations dans la Métropole qu'en moyenne nationale, dans le sport, la chasse et la pêche, les loisirs, l'action socioculturelle, les associations caritatives, sociales et les services familiaux ainsi que dans l'environnement et la préservation du patrimoine.

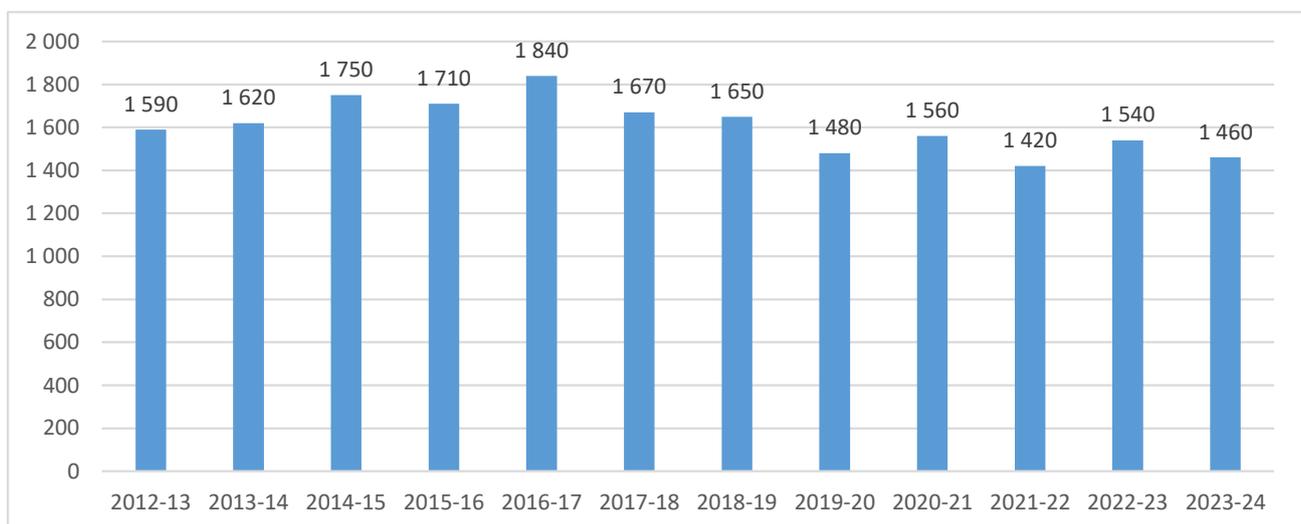
Le cas particulier des associations *répertoriées sous le thème amicales, groupements affinitaires, d'entraide* a fait l'objet d'une recherche plus approfondie par commune, à l'occasion de la précédente édition. Elle a montré une forte concentration des créations classées sous ce thème :

- à Lyon et dans quelques communes périphériques pour le sous-ensemble des *associations d'entraide et de solidarité et amicales de personnes originaires d'un même pays ou d'une même région*
- dans les communes des Monts d'Or pour *les associations de conscrits*, répandues dans le Rhône, notamment dans le Beaujolais<sup>2</sup> et dans l'Ain.

### 1.3 – Évolution depuis 2012

Un premier graphique présente l'évolution du nombre d'associations créées chaque année, sur la Métropole.

Graphique 1 : Évolution du nombre de créations d'associations sur la Métropole de Lyon



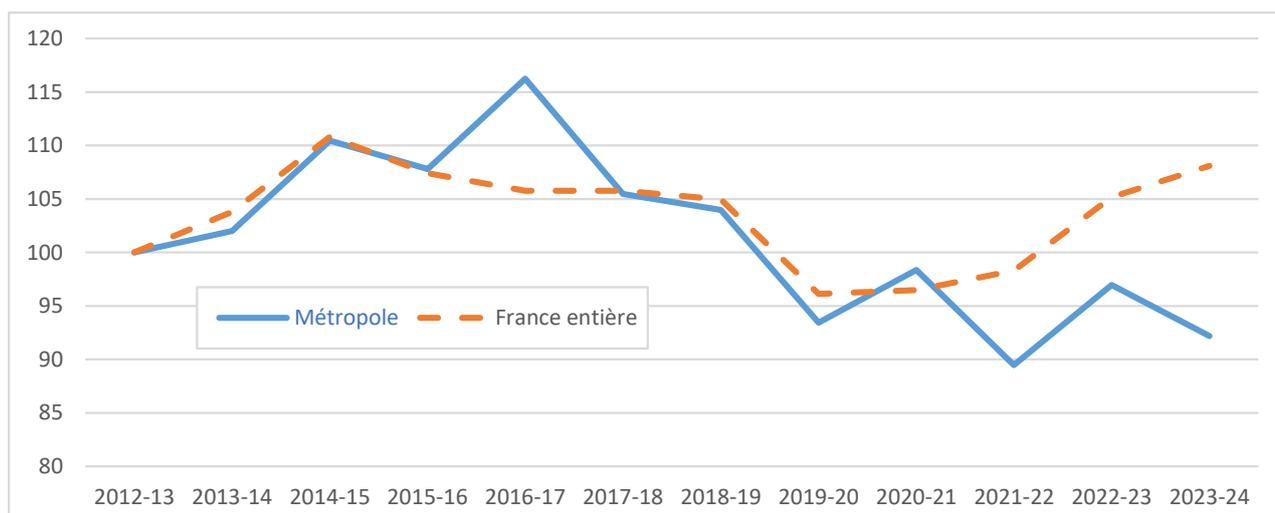
Source : Répertoire National des Associations. Données arrondies du 1<sup>er</sup> juillet de l'année N au 30 juin de l'année N+1. Traitement R&S.

Jusqu'en 2018-2019, le nombre de créations est au plus bas en 2012-2013 (1 590) et au plus haut en 2016-2017 (1 840). Le repli est net au cours de la période de l'été 2019 au 30 juin 2020, traversée par quatre mois de crise sanitaire, dont 8 semaines de confinement. Depuis, la Métropole n'a pas retrouvé le rythme de créations d'avant crise, il reste autour de 1 500 associations nouvelles par an, en léger retrait une année sur deux.

Un deuxième graphique permet d'observer les évolutions sur la Métropole au regard des tendances nationales. Il est en base 100 pour comparer la courbe nationale (entre 65 000 et 73 120 créations par an sur la décennie étudiée) et la courbe métropolitaine (de 1 400 à 1 800 chaque année).

<sup>2</sup> La tradition remonte au siècle dernier, à l'époque du tirage au sort des jeunes hommes de 20 ans appelés à servir sous les drapeaux. La fin du tirage au sort en 1905 ne l'a pas arrêtée, ni la suspension du service militaire en 1998. Elle cimenter les générations à travers une amitié quasi indéfectible, par l'organisation de retrouvailles, festivités et cérémonies des hommes nés la même année.

Graphique 2 : Évolutions comparées du nombre de créations d'associations (base 100 en 2012-2013)



Source : Répertoire National des Associations. Données arrondies du 1<sup>er</sup> juillet de l'année N au 30 juin de l'année N+1. Traitement R&S.

Le pic de créations de l'année 2016-2017, constaté dans le premier graphique pour la Métropole, s'avère atypique au regard de l'évolution nationale. Il est d'autant plus frappant que les deux courbes sont ensuite très proches, jusqu'en 2019-2020. Une recherche approfondie sur le RNA a permis d'en trouver l'origine : plus de 140 nouvelles associations ont été enregistrées à Vénissieux, en 2017, sous le thème « Association à caractère politique générale ». Elles correspondent aux associations de financement de la campagne électorale de chaque candidat du parti animaliste aux élections législatives, pour le compte de l'organisation nationale. Ces créations, concentrées sur une commune de la Métropole, ne traduisent donc en rien un élan de créations au plan local.

En revanche, les évolutions au cours des années suivantes interpellent davantage. L'alternance d'une année de hausse et d'une année de repli, à compter de 2020-2021 sur la Métropole, tranche avec la reprise post crise sanitaire, au plan national, d'abord lente jusqu'en 2021-2022, puis accélérée les deux années suivantes.

Le tableau suivant présente une approche complémentaire de ces évolutions. Il reprend la densité de créations d'associations (nombre de créations pour 10 000 habitants) pour chaque période prise en référence dans les éditions précédentes.

Tableau 4 : Évolution de la densité de créations d'associations selon 4 périodes

(Nombre annuel moyen de créations pour 10 000 habitants)

	2010-2015	2015-2017	2017-2019	2020-2022	2022-2024
Métropole de Lyon	12,8	13,1	12,6	11,0	10,5
Ville de Lyon	17,8	18,9	17,5	15,9	14,7
Hors Ville de Lyon	9,7	9,6	9,7	8,4	8,1
Moyenne nationale annuelle	10,6	11,1	10,7	9,7	10,7

Sources : Journal officiel pour les périodes antérieures à 2020 et Répertoire National des Associations pour 2020-2024. INSEE population officielle en vigueur au moment de la préparation de chaque édition. Traitement R&S.

La densité de créations à l'échelle de la Métropole évolue peu au cours des 3 premières périodes. Seule celle de la ville de Lyon suit les tendances nationales en 2015-2017, avec un léger sursaut de créations. Le repli est généralisé en 2020-2022, sous les effets de la crise sanitaire. Il se poursuit en 2022-2024 sur l'ensemble de la Métropole (Lyon et en dehors de Lyon), alors que la tendance nationale rejoint la densité de créations d'avant crise.

Quant aux objets des associations nouvellement créées, on retiendra quelques tendances, à partir de la répartition par objet des associations créées au cours des trois périodes récentes : 2017-2020, période de référence de la précédente édition, 2020-2022 et 2022-2024.

**Tableau 5 : Évolution de la répartition des objets des associations créées ces dernières années sur la Métropole de Lyon**

	2017-2020	2020-2022	2022-2024
Culture, pratique d'activités artistiques, culturelles	28,0%	26,4%	<b>30,0%</b>
Sports, activités de plein air	11,0%	9,9%	<b>13,4%</b>
Chasse, pêche	0,1%	0,1%	0,1%
Clubs de loisirs, relations	<b>5,3%</b>	4,4%	3,5%
Action socio-culturelle	0,6%	0,5%	0,4%
Interventions sociales	0,3%	0,8%	1,4%
Associations caritatives, humanitaires, aide au développement	<b>3,5%</b>	2,0%	1,7%
Services familiaux, services aux personnes âgées	0,4%	0,5%	0,5%
Santé	4,6%	<b>5,2%</b>	4,4%
Services et établissements médico-sociaux	0,1%	0,1%	0,0%
Éducation, formation	<b>8,8%</b>	<b>8,6%</b>	7,6%
Représentation, promotion et défense d'intérêts économiques	2,9%	2,8%	2,4%
Conduite d'activités économiques	0,7%	1,0%	0,5%
Aide à l'emploi, développement local, solidarité économique	1,6%	1,0%	0,9%
Environnement, cadre de vie	3,3%	<b>4,6%</b>	2,8%
Information, communication	2,3%	3,1%	2,6%
Activités politiques	<b>4,6%</b>	0,9%	0,5%
Défense des droits fondamentaux, activités civiques	1,4%	0,9%	1,2%
Activités religieuses	1,2%	1,2%	1,2%
Recherche	0,3%	0,3%	0,2%
Armée	0,1%	0,2%	0,0%
Tourisme	0,2%	0,1%	0,0%
Justice	0,0%	0,3%	0,1%
Amicales, groupements affinitaires, d'entraide	15,6%	<b>21,9%</b>	<b>23,0%</b>
Clubs, cercles de réflexion	1,5%	1,5%	0,7%
Logement	0,3%	1,0%	0,2%
Sécurité, protection civile	0,2%	0,1%	0,1%
Préservation du patrimoine	0,9%	0,6%	0,8%
Domaines divers	0,0%	0,0%	0,0%
<b>TOTAL</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>

Source : Répertoire National des Associations. Période 2017-2020, entre le 1<sup>er</sup> juillet 2017 et le 30 juin 2020. Période 2020-2022, entre le 1<sup>er</sup> juillet 2020 et le 30 juin 2022. Période 2022-2024, entre le 1<sup>er</sup> juillet 2022 et le 30 juin 2024. Traitement R&S.

Rappelons que la période antérieure de trois ans, 2017-2020, intègre les quatre premiers mois de crise sanitaire (mars à juin). La période de juillet 2020 à la fin juin 2022 traverse les longs mois d'incertitudes et de circulation du virus. Quelques évolutions entre ces deux périodes peuvent être rapprochées de la crise sanitaire : le repli des créations d'associations dans le domaine de la culture, du sport et des loisirs dont les activités étaient particulièrement perturbées. Inversement, les créations dans le domaine de la santé ont connu un léger sursaut en 2020-2022.

Le calendrier électoral explique, par ailleurs, le repli des créations d'associations recensées dans les « activités politiques », une fois passées les élections municipales et métropolitaines du printemps 2020 qui ont suscité de nombreuses créations d'associations.

Sur la période plus récente, 2022-2024, les créations dans le domaine culturel et dans le sport retrouvent une forte dynamique, à la différence des clubs de loisirs. Dans la santé et l'environnement, le sursaut observé en 2020-2022 retombe ces deux dernières années, alors que les « amicales et entraides » confirment leur progression.

## 2 – ESTIMATION DU NOMBRE D'ASSOCIATIONS ACTIVES SUR LA MÉTROPOLE

Le suivi annuel des créations d'associations est intéressant comme expression, parmi d'autres, des actions collectives à l'échelle d'un territoire, qu'il soit national, régional ou local. Il n'apporte pas d'informations directes sur le dynamisme du tissu associatif, lui-même, et il est insuffisant pour déterminer le nombre d'associations en activité. Personne ne peut en effet savoir exactement ce que deviennent les associations qui se créent : demeurent-elles en action durant des décennies ou disparaissent-elles le temps d'un voyage d'études d'un groupe d'étudiants, ou le temps d'un festival ?

Ajoutons à cela le fait que nombre d'associations n'ont besoin d'aucune visibilité ni d'aucun soutien, et ne sont pas forcément connues et répertoriées dans leur commune, a fortiori lorsqu'elle est de taille importante.

Chacun en est donc réduit à des estimations prudentes.

Celles que nous actualisons tous les trois ans<sup>3</sup> s'appuyaient, jusqu'en 2019, sur un « faisceau d'indicateurs » issus de sources officielles et selon une approche géographique la plus fine possible, à savoir le département.<sup>4</sup>

Ces quatre indicateurs complémentaires sont les suivants :

- ✓ Le nombre de créations observé sur 10 ans, rapporté au total national (RNA)
- ✓ Le nombre d'associations employeurs, suivi annuellement (URSSAF et MSA)
- ✓ Le nombre de clubs sportifs, suivi annuellement (Institut National de la Jeunesse et de l'Éducation Populaire - INJEP)
- ✓ L'évolution de la population (INSEE)

Ces indicateurs ont été, pour la première fois en 2022, complétés par une nouvelle approche à partir du Répertoire National des Associations<sup>5</sup>. En effet, outre le suivi des créations d'associations présenté précédemment, le RNA permet de suivre les modifications que peut connaître une association (modification de statut, d'objet, de siège ou encore de dirigeants). Ce sont autant de « signes de vie » permettant d'attester qu'elles sont toujours en activité. La période retenue a été établie d'un commun accord avec les services de l'État du département de la Vienne qui ont initié cette exploitation du RNA.

Par convention, elle se traduit de la manière suivante : une association n'apparaissant pas dans le RNA au cours des quinze dernières années écoulées est réputée en sommeil ou disparue.

---

<sup>3</sup> La prochaine actualisation aura lieu en 2025 au plan national, régional et départemental dont la Métropole.

<sup>4</sup> L'approche départementale permet en effet de disposer de données régulièrement actualisées et homogènes sur l'ensemble du territoire national. L'agrégation des estimations par département permet ensuite de proposer des fourchettes à l'échelle régionale et nationale.

<sup>5</sup> Pour plus de précisions sur cette approche expérimentale, se reporter à la 20<sup>ème</sup> édition de [La France associative en mouvement](#), octobre 2022.

A contrario, celle créée ou ayant déclaré un changement au cours de la période de 15 ans est réputée « en activité ».

L'estimation réalisée en 2022 à l'échelle départementale, régionale et nationale, à partir des 4 indicateurs actualisés à l'année 2021 et de l'analyse des déclarations publiées au RNA sur les 15 dernières années, a permis d'estimer le nombre d'associations vivantes dans le Rhône (périmètre antérieur au 1<sup>er</sup> janvier 2015<sup>6</sup>) entre 40 000 et 44 000 associations en activité.

Pour présenter une fourchette à l'échelle de la Métropole, on tient compte de son poids au sein du département du Rhône (périmètre administratif). Ceci à partir de trois repères chiffrés de cette publication : la part de la population de la Métropole dans le département (73%), celle des créations (74%) et celle des associations employeuses (78%).

Les 4 indicateurs départementaux cités plus haut et le poids de la Métropole dans le département du Rhône permettent d'avancer avec prudence l'estimation suivante :

Entre 30 000 et 32 000 associations en activité sur l'ensemble de la Métropole de Lyon.

Cette fourchette est confortée par l'approche réalisée en 2022 à partir du RNA qui recense 31 000 associations dont le siège est situé sur l'une des 58 communes de la Métropole ayant déclaré leur création ou une ou plusieurs modifications au cours des 15 années (2007-2022).

### 3 – UNE ESTIMATION DU NOMBRE DE BÉNÉVOLES SUR LA MÉTROPOLE

La dernière édition du *Paysage associatif français* (août 2023) confirme que 90% des associations ne fonctionnent qu'avec des bénévoles. Vitale dans ces associations, cette ressource humaine reste néanmoins essentielle dans les 10% d'associations employeuses. Leur rôle est particulièrement important dans l'animation de la vie locale, la défense des droits, les services à la population, la protection des plus fragiles... tous ces pans de la société sur lesquels interviennent au quotidien les associations et leurs bénévoles.

Cependant, il est difficile d'en connaître le nombre de manière précise. À la différence de l'emploi, suivi de près à partir des données de l'URSSAF Caisse nationale et de la Mutualité sociale agricole (cf le chapitre suivant), le bénévolat ne peut être approché qu'à partir d'enquêtes. L'équipe de Recherches & Solidarités s'y emploie, à partir d'une enquête confiée à l'IFOP<sup>7</sup>, tous les trois ans, en partenariat avec France Bénévolat.

La dernière enquête triennale, réalisée en janvier 2022, a fait apparaître une diminution d'environ 15% du nombre de bénévoles engagés dans une association, par rapport à 2019. La situation était encore très marquée par la crise sanitaire qui avait écarté de nombreux bénévoles de leurs associations.

Un nouvel état des lieux a été jugé indispensable pour apprécier objectivement la situation. Deux enquêtes exceptionnelles ont été réalisées par l'IFOP, pour Recherches & Solidarités, en janvier 2023 et janvier 2024, auprès d'un échantillon représentatif de 3 155 personnes de 15 ans ou plus. Elles ont permis de confirmer le retour progressif à la situation d'avant-crise, avec une proportion de Français bénévoles dans les associations de l'ordre de 24%.

Cette enquête a permis de reprendre l'estimation de l'année 2019 pour l'appliquer à l'année 2024, à savoir environ 12,5 millions de bénévoles au plan national.

<sup>6</sup> Le périmètre administratif du département du Rhône demeurant la référence pour les 4 indicateurs retenus.

<sup>7</sup> Enquêtes IFOP pour France Bénévolat et Recherches & Solidarités auprès de 3 159 personnes de 15 ans et plus, interrogées en janvier 2019 et auprès de 3 155 personnes en janvier 2022, sur des questions strictement identiques à celles posées en 2010, 2013 et 2016. Ces enquêtes triennales constituent un véritable baromètre permettant de suivre l'évolution du nombre et du profil des bénévoles en France.

Ce modèle national s'applique à tous les départements, et il conduit à une fourchette comprise entre 350 000 et 370 000 bénévoles, sur département du Rhône (périmètre administratif).

Tenant compte, comme pour l'estimation du nombre d'associations en activité, de la place que représente la Métropole dans le département du Rhône (périmètre administratif), à savoir 73% des habitants, 74% des créations d'associations et 78% des associations employeuses), on conserve la fourchette de 275 000 à 300 000 bénévoles associatifs sur l'ensemble de la Métropole.

Parmi, eux le nombre de bénévoles intervenant chaque semaine dans les associations de la Métropole - celles et ceux qui en constituent la colonne vertébrale - pourrait se situer aux alentours de 100 000.<sup>8</sup>

## 4 – L'EMPLOI ASSOCIATIF SUR LE TERRITOIRE DE LA MÉTROPOLE DE LYON

### Avertissement méthodologique :

Les chiffres présentés ici sont issus des données de l'URSSAF Caisse nationale et portent sur les employeurs relevant du régime général de sécurité sociale<sup>9</sup>. L'introduction progressive, depuis mars 2015, de la Déclaration sociale nominative (DSN) et la préoccupation constante d'harmonisation avec l'INSEE et la DARES, conduisent régulièrement à des ajustements méthodologiques. En 2023, elles ont consisté à intégrer les effectifs apprentis engendrant une révision à la hausse. Une nouvelle série de données a donc été reconstruite sur la période 2014-2023. Celles présentées dans cette 5<sup>ème</sup> édition font désormais référence et ne peuvent pas être rapprochées avec celles des précédentes éditions.

Par ailleurs, lorsque les chiffres sont affichés à l'unité près, ils doivent être lus en tenant compte de la marge d'erreur, inhérente à tout recensement.

### 4.1 – Le poids de l'emploi associatif sur la Métropole de Lyon

En 2023, l'URSSAF recense, sur la Métropole, 3 927 associations employeuses et 55 597 salariés pour une masse salariale de 1,51 milliard d'euros.

Rapportés au secteur privé dans son ensemble, ces chiffres sont révélateurs du poids du secteur associatif et des enjeux économiques qu'il représente. Ils sont réunis ci-après, au regard de l'emploi, d'une part, et de la masse salariale, d'autre part.

Tableau 8 : Poids du secteur associatif au sein du secteur privé en 2023 (en %)

	En termes d'effectifs salariés	En termes de masse salariale
Métropole de Lyon	8,4%	6,0%
<i>dont Ville de Lyon</i>	<i>10,2%</i>	<i>7,4%</i>
Région Auvergne-Rhône-Alpes	9,2%	6,8%
Moyenne nationale	8,9%	6,7%

Source : URSSAF. Données 2023. Traitement R&S. Lecture : Les associations de la Métropole de Lyon représentent 8,4% du total de l'emploi privé et 6% de la masse salariale du secteur privé.

Le secteur associatif représente près d'un emploi privé sur dix (8,4%) à l'échelle de la Métropole de Lyon. Cette proportion est proche de la moyenne nationale (8,9%).

<sup>8</sup> Pour en savoir plus sur les mutations du bénévolat associatif : [La France bénévole 2024](#)

<sup>9</sup> Auxquels s'ajoutent quelques centaines de salariés relevant du régime agricole, représentant moins de 2% des salariés associatifs de l'ensemble du territoire de la Métropole.

Elle est inférieure à celle de la seule ville de Lyon où sont implantées quelques associations de taille importante, dans l'enseignement et la santé notamment. Elle est également légèrement inférieure à celle de la région Auvergne-Rhône-Alpes (9,2%) qui regroupe des territoires plus ruraux où l'emploi dans le secteur privé lucratif est un peu moins dense, laissant une place plus importante à l'emploi associatif.

En effet, le poids du secteur associatif correspond à un pourcentage qui dépend tout à la fois de son dynamisme propre et de son environnement économique, plus ou moins favorable.

La proportion de la masse salariale (6% pour la Métropole) est nettement inférieure, compte-tenu du nombre important de temps partiels, tout particulièrement dans le sport, la culture et les loisirs.

## 4.2 – La taille des employeurs associatifs

En France, près de la moitié des employeurs associatifs sont de petites structures d'un ou deux salariés. Les associations de plus de 100 salariés ne représentent que 2% d'entre eux. Qu'en est-il sur le territoire de la Métropole de Lyon ?

Tableau 9 : Répartition des associations selon leurs effectifs en 2023

	Nombre d'associations employeuses sur la Métropole de Lyon	Répartition des associations		Répartition des salariés	
		Métropole	National	Métropole	National
Moins de 3 salariés	1 810	46,1%	48,2%	4,2%	5,2%
De 3 à 5 salariés	613	15,6%	15,4%	4,7%	5,3%
De 6 à 9 salariés	367	9,4%	9,5%	5,2%	6,0%
De 10 à 19 salariés	495	12,6%	11,6%	12,9%	13,4%
De 20 à 49 salariés	408	10,4%	10,0%	23,3%	25,5%
De 50 à 99 salariés	162	4,1%	3,9%	19,7%	21,2%
100 salariés et plus	72	1,8%	1,5%	30,0%	23,5%
Total	3 927	100%	100%	100%	100%

Source : URSSAF. Données 2023. Traitement R&S. Lecture : 1 810 associations comptent moins de 3 salariés sur la Métropole de Lyon. Elles représentent 46,1% du total des associations employeuses (48,2% en moyenne nationale) et réunissent 4,2% des salariés du secteur associatif (5,2% en moyenne nationale).

La répartition par taille des associations employeuses de la Métropole de Lyon s'écarte peu de celle observée au plan national. Trois caractéristiques peuvent cependant être notées :

- Une moindre proportion d'associations de petite taille, employant un ou deux salariés : elles représentent 46,1% du total des employeuses pour 48,2% au plan national, et 4,2% des salariés pour 5,2%. Leur rôle est essentiel sur l'ensemble du territoire, tant pour l'animation des quartiers et des villages que pour les nombreux services rendus aux habitants.
- Une présence un peu plus importante des associations de taille moyenne, de 10 salariés à 50 salariés. Les 900 structures concernées représentent 23% des associations employeurs, pour 21,6% en moyenne nationale.
- L'implantation sur le territoire de la Métropole de 72 associations de plus de 100 salariés dont les effectifs représentent 30% du total associatif, nettement plus qu'en moyenne nationale (23,5%).

Au bilan, au-delà du tableau, la taille moyenne de ces structures est ainsi nettement plus élevée sur la Métropole : 232 salariés en moyenne localement pour 192 au plan national.

### 4.3 – Les secteurs d’activités en 2023

Cette analyse s’appuie sur la nomenclature d’activités de l’INSEE (NAF rév.2), entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2008. Certes plus fine, elle comporte toujours une rubrique « *activités non classées ailleurs* » (NCA) qui se justifie pour les activités polyvalentes par exemple, mais dont on peut regretter qu’elle représente encore plus de 11% des effectifs associatifs de la Métropole, légèrement plus qu’au plan national.<sup>10</sup>

Tableau 10 : Répartition des salariés par secteur (en %)

	Métropole de Lyon	Auvergne - Rhône-Alpes	France
Enseignement	17,8%	12,9%	12,1%
Sport	5,7%	5,5%	5,4%
Santé	9,5%	8,0%	7,5%
Social	37,9%	47,9%	48,6%
Loisirs	1,5%	1,4%	1,3%
Culture	4,0%	2,6%	2,6%
Activités liées à l’emploi	4,8%	4,1%	3,5%
Autres activités *	7,5%	8,6%	8,9%
Autres activités non classées ailleurs (INSEE) **	11,3%	9,1%	10,0%
Total	100,0%	100,0%	100,0%

Source : URSSAF. Données 2023. Traitement R&S. \* Regroupement d’activités bien identifiées, à faible effectifs salariés (recherche, hébergement, organisations patronales et consulaires, professionnelles, religieuses, politiques...) \*\* Associations regroupées dans la rubrique « *activités non classées ailleurs* » évoquée avant le tableau.

La répartition des salariés associatifs de la Métropole se distingue des repères régionaux, eux-mêmes assez proches des moyennes nationales. Les secteurs de l’enseignement, de la santé et de la culture y sont nettement plus présents, à la différence du secteur social.

Un regard plus précis sur ce secteur permet de faire ressortir les spécificités de la Métropole. Il doit se faire en tenant compte du poids du secteur social très différent entre la Métropole de Lyon (37,9%) et la région Auvergne – Rhône-Alpes (47,9%, proche de la moyenne nationale de 48,6%).

<sup>10</sup> Un travail réalisé par l’équipe de R&S en 2009 a montré que la moitié des associations répertoriées sous ce code APE 9499Z étaient mal classées ou du moins pouvaient se voir attribuer un code activité précis. Un travail fructueux, effectué au niveau national par les équipes de l’URSSAF en lien avec l’équipe de R&S, a démontré la faisabilité d’une amélioration en la matière. Par ailleurs, une nouvelle approche à partir des données sociales nominatives (DSN) permet d’analyser les contrats de travail à partir des conventions collectives, et de contourner ainsi certaines limites des « autres activités non classées ailleurs ». Il en est ainsi du secteur de l’éducation populaire très souvent classé sous ce code et qui peut être approché par l’adhésion à la convention collective des métiers de l’éducation, de la culture, des loisirs et de l’animation (ECLAT).

Tableau 11 : Répartition des salariés associatifs des activités du secteur social (en %)

	Métropole de Lyon	Auvergne - Rhône-Alpes	France
Hébergement médico-social	15,6%	19,6%	19,2%
Hébergement médicalisé pour personnes âgées	4,6%	4,6%	4,2%
Hébergement médicalisé pour enfants handicapés	1,9%	3,0%	3,3%
Hébergement médicalisé pour adultes handicapés	1,0%	2,1%	2,0%
Hébergement social pour handicapés mentaux	2,2%	3,7%	3,1%
Hébergement social pour toxicomanes	0,1%	0,1%	0,1%
Hébergement social pour personnes âgées	0,5%	1,0%	1,0%
Hébergement social pour personnes handicapées physiques	0,6%	0,5%	0,5%
Hébergement social pour enfants en difficulté	2,3%	2,5%	2,6%
Hébergement social pour personnes en difficulté	2,4%	2,1%	2,4%
Action sociale sans hébergement	22,3%	28,3%	29,4%
Aide à domicile	2,8%	7,2%	7,7%
Accompagnement de personnes âgées	0,4%	0,7%	0,7%
Aide par le travail	4,4%	7,0%	7,0%
Accueil de jeunes enfants	4,7%	3,0%	2,5%
Accueil et accompagnement d'enfants handicapés	0,7%	1,1%	1,3%
Accueil et accompagnement d'enfants et d'adolescents	0,8%	0,7%	0,8%
Action sociale non classée ailleurs	8,5%	8,6%	9,4%
Ensemble du secteur social	37,9%	47,9%	48,6%

Source : URSSAF Données 2023. Traitement R&S.

À la lecture des repères régionaux et nationaux qui sont très proches, les effectifs salariés dans les associations du domaine de la petite enfance sont proportionnellement plus nombreux sur la Métropole : ils représentent 4,7% de l'emploi associatif, pour 3,0% en moyenne régionale et 2,5% en moyenne nationale.

Ces différences sont d'autant plus significatives que la part des effectifs salariés du domaine social, au sein de l'ensemble du secteur associatif (37,9%), est largement inférieure à la moyenne nationale (48,6%).

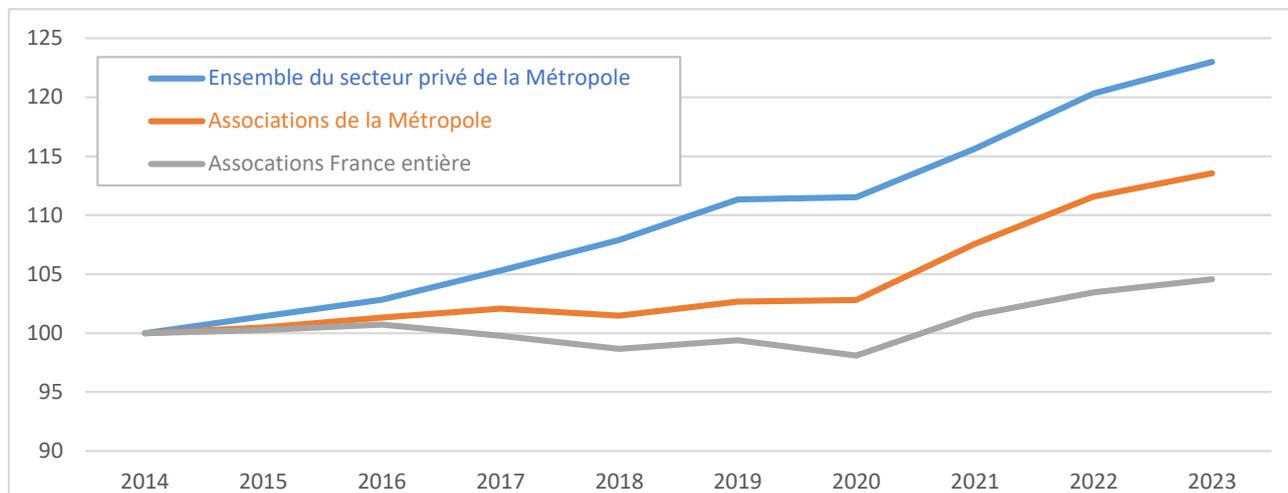
Les effectifs salariés des associations agissant dans le secteur du handicap sont par ailleurs, proportionnellement moins nombreux sur la Métropole. Ils représentent 1,9% dans l'hébergement médicalisé pour enfants handicapés (3,0% en région) et 1% pour adultes handicapés (2,1% en région) ; 2,2% dans l'hébergement social pour handicapés mentaux (3,7% en région), 0,7% dans l'accueil et l'accompagnement d'enfants handicapés sans hébergement (1,1% en région).

L'aide à domicile, vraisemblablement en raison de la présence plus importante de l'offre lucrative en milieu urbain, ainsi que l'aide par le travail sont également moins représentées, sur la Métropole, qu'en moyenne régionale et nationale.

## 4.4 – Évolutions depuis 2014

Elles sont présentées dans le graphique suivant, en base 100 en 2014, pour observer les tendances du secteur associatif de la Métropole de Lyon, au regard de l'ensemble du secteur privé métropolitain, d'une part, et d'autre part, au regard des évolutions au plan national.

Graphique 3 : Évolutions comparées des effectifs salariés entre 2014 et 2023 (base 100 en 2014)



Source : URSSAF Données 2023. Traitement R&S.

Les évolutions sont assez proches jusqu'en 2016. L'ensemble du secteur privé de la Métropole connaît ensuite une croissance régulière qui a été stoppée par la crise sanitaire. Au cours de cette même période, le secteur associatif métropolitain parvient à se maintenir, y compris en 2020, alors que la situation est plus tendue au plan national.

L'année 2021 marque une reprise généralisée, plus forte encore pour le secteur associatif de la Métropole (+ 4,7% contre + 3,7% pour l'ensemble privé métropolitain et 3,5% pour l'ensemble associatif national). En 2022, la croissance reste soutenue sur la Métropole, elle ralentit en 2023, et demeure plus favorable qu'au plan national.

Au bilan de la décennie (2014-2023), l'emploi associatif de la Métropole a cru moins vite que l'ensemble privé (+ 13,6% contre + 23%). Cependant, il affiche une augmentation nettement supérieure à la moyenne nationale associative (+ 13,6% pour + 4,6%).

## 4.5 – Première approche à partir des Déclarations Sociales Nominatives

### Précisions méthodologiques :

La déclaration sociale nominative, entrée en vigueur en 2017, fournit, chaque mois, des données concernant l'employeur et des données individuelles concernant chaque salarié. Sa mise en œuvre progressive, ainsi que la refonte de la chaîne de traitement statistique, s'est terminée au printemps 2021.

Les premières exploitations ont pu être alors réalisées, à partir des contrats de travail recensés au dernier jour ouvré d'une période donnée (trimestre ou année). Elles font l'objet d'un suivi et d'un approfondissement chaque année, en coopération étroite avec URSSAF – Caisse nationale. Ces résultats sont publiés dans les éditions annuelles de [La France associative en mouvement](#).

### Précisions méthodologiques (suite) :

Cette approche sur la Métropole est une première à l'échelle d'un territoire. Elle a été réalisée à partir des adresses des associations, mais les codes INSEE des communes n'étant pas toujours renseignés, le périmètre a été défini par les codes postaux qui sont, eux, bien précisés. Cette définition a conduit à inclure quelques petites communes rurales qui partagent le même code postal qu'une ou plusieurs communes de la Métropole. Cette situation est marginale et concerne des communes rurales où l'emploi associatif est peu présent, voire absent. Cette approche par les codes postaux n'invalide donc pas ici les résultats de cette première exploration à l'échelle de la Métropole.

Les données présentées ci-dessous s'appuient sur la même méthodologie que celle utilisée pour l'exploitation nationale, à partir des mêmes bases de données mises à disposition par l'URSSAF Caisse nationale, au 29 décembre 2023.

Le tableau suivant réunit les principales caractéristiques du secteur associatif de la Métropole, d'une part au regard des tendances nationales, d'autre part au regard de celles observées ici, pour la première fois pour l'ensemble du secteur privé de la Métropole.

Tableau 12 : Principales caractéristiques des contrats de travail

	Secteur associatif		Ensemble du secteur privé
	Métropole de Lyon	Moyenne nationale	Métropole de Lyon
<b>Répartition par genre</b>			
Hommes	32%	30%	55%
Femmes	68%	70%	45%
<b>Répartition par âge</b>			
Moins de 25 ans	11%	9%	15%
25-34 ans	25%	21%	26%
35-49 ans	34%	35%	34%
50-54 ans	11%	13%	10%
55-59 ans	10%	12%	9%
60-64 ans	6%	7%	4%
65-69 ans	2%	2%	1%
70 ans et plus	1%	1%	0%
<b>Répartition par type de contrat</b>			
Contrat à durée indéterminée	71%	71%	81%
Contrat à durée déterminée	21%	21%	11%
Autres	8%	8%	8%
<b>Répartition par temps de travail</b>			
Moins de 50%	17%	15%	8%
50% - 80%	11%	15%	6%
80% - 100%	8%	9%	5%
Temps plein	63%	60%	78%
Non renseigné	1%	1%	3%
<b>Total</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>

Source : URSSAF Données 2023. Traitement R&S.

Comme au plan national, le secteur associatif comporte **près de 70% de femmes**. Comme au plan national également, l'analyse par secteur sur la Métropole montre qu'elles sont plus

présentes dans les domaines de la santé (79%), de l'hébergement médico-social (76%) et, dans le secteur social sans hébergement (74%) dont l'aide à domicile (92%). La culture est un peu plus équilibrée, avec 60% de femmes. Le sport présente une répartition différente, avec plus de 62% d'hommes.

De son côté, l'ensemble du secteur privé est plus équilibré avec une majorité d'emplois occupés par des hommes (55%).

**La pyramide des âges** tient compte, logiquement, de la population dans les territoires. Plus jeune sur la Métropole qu'en moyenne nationale, environ un quart des salariés de la Métropole (associations et ensemble du secteur privé) ont moins de 25 ans pour 21% en moyenne nationale. Passé 50 ans, la répartition par âge des salariés des associations de la Métropole rejoint les tendances nationales, et après 60 ans, la proportion des salariés des associations est presque deux fois plus importante que dans l'ensemble du secteur privé. Ceci montre quelques tensions possibles, ici où là, pour le renouvellement des salariés associatifs.

**La proportion de contrat à durée déterminée** (21%) correspond à celle observée en moyenne nationale, elle est supérieure à celle de l'ensemble du secteur privé (11%). **La part des CDI** reste toutefois largement majoritaire et ne s'écarte pas tant des tendances générales si l'on tient compte de certaines activités associatives saisonnières et de l'accueil de publics fragiles sous des modalités spécifiques (Parcours Emploi Compétences, contrats adultes relais, emplois francs...).

**Quant aux temps partiel**, ils sont plus fréquents dans les associations (36% sur la Métropole et 39% en moyenne nationale pour 19% dans l'ensemble du secteur privé métropolitain) sous l'influence de certaines activités associatives. En effet, la proportion de temps partiel dépasse 50% dans le sport, l'enseignement et les loisirs alors qu'elle est inférieure à 25% dans l'aide à l'emploi ou l'hébergement médicosocial, par exemple.

## ANNEXES

### Définition des secteurs d'activités, au regard des inscriptions au Répertoire National des associations

Culture	Culture, pratique d'activités artistiques, culturelles
Sports	Sports et activités de plein air ; chasse, pêche
Loisirs	Clubs de loisirs, relations, action socioculturelle
Social	Interventions sociales ; associations caritatives, humanitaires, aide au développement, développement du bénévolat ; services familiaux, services aux personnes âgées
Santé	Santé, services et établissements médico-sociaux
Enseignement	Education, formation
Économie	Représentation, promotion et défense d'intérêts économiques ; conduite d'activités économiques
Aide à l'emploi	Aide à l'emploi, développement local, promotion de solidarités économiques
Environnement	Environnement, cadre de vie
Autres	Information, communication ; activités politiques ; défense des droits fondamentaux, activités civiques ; activités religieuses, spirituelles ou philosophiques ; recherche ; armée, anciens combattants ; tourisme ; justice ; amicales, groupements affinitaires, d'entraide ; clubs, cercles de réflexion ; logement ; sécurité protection civile ; préservation du patrimoine ; divers

### Définition des secteurs d'activités, au regard de l'emploi

Enseignement	Enseignement primaire, secondaire, supérieur (établissements privés sous statut associatif), enseignement culturel, de disciplines sportives et d'activités de loisirs, enseignements divers, activités de soutien à l'enseignement
Sport	Activités de clubs de sport, promotion du sport, gestion d'installations sportives
Santé	Activités hospitalières, pratique médicale, dentaire, « autres activités pour la santé humaine »
Social	Voir le détail dans le tableau consacré au sujet dans l'étude elle-même
Loisirs	Activités récréatives et de loisirs
Culture	Activités liées au spectacle vivant, créations artistiques, gestion d'équipements culturels, activités audio-visuelles
Autres activités	Activités des organisations patronales et consulaires, des organisations professionnelles, politiques, religieuses, des syndicats de salariés, recherche, activités liées à l'emploi, tourisme, activités agricoles...
Activités des organisations associations n.c.a.	Il s'agit du code APE 94.99Z, catégorie « fourre-tout » de l'INSEE intitulée autres organisations fonctionnant par adhésion volontaire. n.c.a. signifiant non classées ailleurs

Cette répartition repose sur la Nomenclature d'Activités Françaises (NAF rév.2) de l'INSEE, entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2008. Les codes APE correspondant à chaque secteur peuvent être communiqués sur demande.

## Précisions méthodologiques sur l'emploi

### Avertissement

L'introduction depuis mars 2015 de la Déclaration Sociale Nominative (DSN), qui se substitue notamment au bordereau récapitulatif de cotisations, modifie les informations déclaratives nécessaires au calcul des indicateurs statistiques présentés dans cette publication. La mise en œuvre progressive du nouveau dispositif, ainsi que la refonte de la chaîne de traitement statistique des effectifs salariés associée, ont conduit à des révisions annuelles au cours de cette phase de montée en charge.

Par ailleurs, des changements méthodologiques interviennent depuis le 1<sup>er</sup> trimestre 2017, notamment dans le cadre d'une harmonisation des concepts avec l'INSEE et la DARES (nouvelle définition du champ du secteur privé, source et périmètre des effectifs intérimaires, méthodologie de désaisonnalisation des séries, etc.).

Ces changements ont conduit à construire une nouvelle série de données de 2012 à 2021. **Cette nouvelle série sert de référence pour la présente publication, ces données doivent donc être rapprochées, avec prudence, de celles publiées auparavant.**

### Définitions

- **Champ de l'étude**

L'observation des associations employeuses porte sur le groupe, pris dans son ensemble, comportant les associations déclarées (9220), les associations d'utilité publique (9230), les associations de droit local (9260), les associations déclarées « entreprises d'insertion par l'économie » (9221) et les associations intermédiaires (9222). Les secteurs d'activités s'appuient sur la nomenclature d'activité française (NAF) révisée en 2008.

Le périmètre des 3 autres composantes de l'économie sociale du tableau 1 est défini à partir du statut juridique des établissements.

- **Une unité de compte : l'établissement**

L'observation porte ici sur les établissements identifiés à partir de leur numéro SIRET, et non sur les entreprises. Ne sont pris en compte que les établissements ayant employé au moins un salarié au cours de l'année, autrement dit les établissements dont la masse salariale est strictement positive sur l'année examinée.

- Qu'il s'agisse du régime général ou du régime agricole, **les effectifs salariés** ne sont pas distingués selon qu'ils sont à temps partiel ou à temps complet, selon qu'ils sont à durée déterminée ou indéterminée. Chaque salarié compte pour un dans chacun des établissements employeurs, indépendamment de sa durée de travail. Ne sont pas comptés les salariés sans contrat (stagiaires par exemple), ni les alternants (bénéficiaires d'un contrat d'apprentissage ou de professionnalisation).

La définition du champ du **secteur privé** correspond à celle retenue dans le cadre du partenariat ACOSS-INSEE-DARES, depuis la diffusion des chiffres du 1<sup>er</sup> trimestre 2017. Il exclut les établissements de catégorie juridique 71 (administration de l'État), 72 (collectivité territoriale) ou 73 (établissement public administratif) hors 7321 (association syndicale), 7322 (association foncière urbaine), 7323 (association foncière de remembrement) et 7381 (organisme consulaire), et les caisses nationales de Sécurité sociale. Il exclut également les établissements de la Caisse des dépôts et consignation.

- **La masse salariale totale ou l'assiette déplafonnée** désigne l'ensemble des rémunérations sur lesquelles repose le calcul des cotisations des assurances sociales, des accidents du travail et des allocations familiales, c'est-à-dire le salaire de base auquel s'ajoutent des compléments légaux, conventionnels ou attribués à l'initiative de l'employeur, sous forme de commissions, de primes, de rémunération des heures supplémentaires, de gratifications et d'avantages en nature. Les indemnités de rupture ne sont incluses dans l'assiette déplafonnée qu'à partir d'un seuil pouvant atteindre deux fois le plafond annuel de Sécurité sociale. L'assiette déplafonnée inclut notamment les rémunérations des apprentis et les assiettes de salariés bénéficiant d'exonérations. Elle se distingue de l'assiette « *Contribution Sociale Généralisée* » (CSG), plus large, qui comprend, en outre, des éléments de rémunération non soumis aux cotisations mais à la CSG et à la CRDS tels que l'intéressement et la participation.